

Sommaire

1. **Augmentation des Pauvres et de l'Inégalité**
2. **Lutte contre la Pauvreté**
3. **Logement Social**
4. **Contrat Social**
5. **Education**
6. **Drogue**
7. **Santé**
8. **Famille**
9. **Droits de l'Enfant**
10. **National Empowerment Foundation (NEF) - Corporate Social Responsibility**
11. **Equal Opportunities Commission**
12. **Freedom of Information Act et Transparence**
13. **Commission Justice et Vérité**
14. **Maurice Ile Durable (MID)**
15. **Lutte contre le Gaspillage**
16. **Financement des Partis Politiques**
17. **Réforme Electorale**
18. **Changement Constitutionnel**
19. **Civisme**
20. **Loisirs**
21. **Le Jeu**
22. **Travailleurs Etrangers**
23. **Collectivités Locales**
24. **ONGs qui font le travail du Gouvernement**
25. **Rodrigues, Agalega, Chagos et les Iles Eparses**
26. **Economie**

Introduction

Ce document élaboré par la Commission Justice & Paix du diocèse de Port-Louis, enrichi par des échanges avec différentes ONG, se veut un outil de travail destiné aux personnes qui voudraient interpeller les candidats, les partis et les alliances qui brigueront les suffrages des Mauriciens lors des prochaines élections générales.

La Commission Justice et Paix propose ainsi un moyen pour que ce temps fort de responsabilité citoyenne, ne se limite pas à l'exercice du vote pour la durée d'une élection mais s'exerce par l'organisation de débats sur des enjeux de société autour desquels se construit l'avenir du pays.

Ce document ne prétend pas être des dossiers exhaustifs sur chacun des 26 enjeux de société soulevés. Ils ne font que donner quelques observations souvent chiffrées pour alimenter le débat citoyen sur ces enjeux.

Ce texte est distribué gratuitement dans les paroisses, aux institutions de l'Eglise, aux partis, aux éventuels candidats.

Jean-Paul de Chazal

Président de la Commission Justice et Paix.

1. Augmentation des Pauvres et de l'Inégalité

Constat :

- Entre 2001/2 et 2012:
 - Le nombre de ménages pauvres a augmenté de 43% (de 23 700 à 33 800)
 - Le nombre de personnes pauvres a augmenté de 35% (de 93 200 à 126 200)
 - La proportion des ménages pauvres a augmenté de 7.7% à 9.4%
 - La proportion des personnes pauvres a augmenté de 7.8% à 9.8%
- L'augmentation de l'inégalité des revenus est confirmée par la détérioration du coefficient Gini de 0.371 en 2001/2 à 0.388 en 2006/7 et 0.413 en 2012.
- 12 585 ménages (3.5%) gagnent moins de Rs 5 000 par mois.
- 72 274 ménages (20.1%) gagnent moins de Rs 12 000 par mois.
- 20% des ménages à plus faibles revenus gagnent 5.4% du total des revenus en 2012 contre 6.1% en 2006/7.
- Pendant la même période, le pourcentage des revenus des 20% des ménages à plus forts revenus a augmenté de 45.6% à 47.4%.
- Le seuil de pauvreté pour un ménage avec 1 adulte est de Rs 5 660 par mois.
- Le seuil de pauvreté pour un ménage moyen (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans) est de Rs 13 330 par mois.
- La République est limitée géographiquement – 2 040 kms² de territoire et 177 kms de côte.
- Nous sommes aussi limités en terme d'eau, d'électricité, de routes.
- Notre système d'éducation ne produit pas les compétences dont nous avons besoin.

(Source : Household Budget Survey 2012)

Questions :

- **Que proposez-vous comme modèle économique et social pour réduire le nombre de pauvres et les inégalités dans les revenus ?**
- **Est-ce que le modèle économique de toujours plus de croissance est soutenable, durable et toujours d'actualité ?**

2. Lutte contre la Pauvreté

Constat :

- Une quarantaine de familles du village intégré de La Valette, à Bambous, ne payent plus leur loyer et factures d'eau et d'électricité depuis très longtemps.
- Le seuil de revenus par famille pour bénéficier de l'aide de la NEF est de Rs 6 200 par mois par famille.
- Le *Household Budget Survey 2012* estime le seuil de pauvreté pour une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans) à Rs 13 330 par mois.
- La famille moyenne, toujours d'après le HBS 2012, dépense Rs 6 540 par mois pour se nourrir (*Food and non-alcoholic beverages*).

Questions :

- **Si vous deviez choisir entre nourrir votre famille, payer le loyer, l'électricité ou l'eau, que feriez-vous ?**
- **Ne faut-il pas reconnaître qu'il n'est pas possible à une famille touchant Rs 6 200 par mois de se nourrir, de s'acquitter du loyer, des factures d'électricité et d'eau et de toutes les dépenses auxquelles elle a à faire face ?**
- **N'est-il pas critique de revoir :**
 - **les aides nécessaires à ces familles pour une vie digne et décente et**
 - **le seuil de revenus pour bénéficier de l'aide de la NEF ?**
- **Quelle politique envisagez-vous de mettre en œuvre pour éradiquer la misère (« absolute poverty ») dans l'ensemble de la République ?**
- **Comment envisagez-vous de mettre en œuvre un mécanisme de développement communautaire dans chacune des 229 poches de pauvreté du pays ?**
- **Quels sont les moyens que vous comptez déployer pour permettre la participation, pleine et active, des citoyens en situation de pauvreté et de misère à la fois dans la conception et dans l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté et la misère ?**
- **Que préconisez-vous pour harmoniser davantage les services offerts par le Ministère de la Sécurité Sociale et le Ministère de l'Intégration Sociale ?**
- **Que préconisez-vous pour éliminer les carences administratives entre la NEF et les ministères qui partagent le même mandat ?**

3. Logement Social

Constat :

- Certains squatters sont encouragés par le Gouvernement et sont connectés à l'électricité et l'eau.
- Certains squatters sont expulsés : au mieux ils sont relogés dans une usine désaffectée ou au pire ils sont à la rue.
- La NEF propose des maisons de 31.5 m² à des ménages touchant moins de Rs 6 200 par mois.
- La même maison est proposée quelle que soit la composition du ménage – couple sans enfant, couple et 1 enfant, couple et 2 enfants, couple et plus de 2 enfants.
- La maison consiste de 2 chambres à coucher, un coin cuisine, une salle de bain et une toilette.
- La maison n'est pas gratuite. Le ménage s'engage à payer Rs 500 par mois pour 84 mois.
- La maison est présentée comme évolutive. Mais aucun agrandissement ne peut être fait avant 3 ans.
- Une maison, ce n'est pas des murs et un toit. Elle doit permettre à la famille de remplir tous ses besoins fondamentaux : préparer à manger, hygiène, espace pour étudier, santé, espace de socialisation, culture.
- Les lois protègent les plus faibles – heures de travail, congés payés, congés de maladie payés. Pour le logement social, c'est le contraire. Le Gouvernement décrète la superficie maximale (pas plus de 31.5m²) au lieu de la superficie minimale.
- Toute personne a droit :
 - à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ;
 - à la sécurité en cas de chômage, de maladie, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté (*Déclaration universelle des droits de l'homme, 25*).
- Les 9 principes du logement social de la Commission Justice & Paix sont :
 - Le logement est un droit humain
 - Une maison, un foyer – pas seulement un logement
 - L'infrastructure communautaire pour des communautés dans la durée
 - Participation financière
 - Critères d'éligibilité pour être bénéficiaire d'un logement social
 - Le contrat social
 - L'accompagnement social
 - Des communautés humaines et durables

- Un travail de partenariat.

Questions :

- **Pourquoi des politiques différentes pour différents squatters ?**
- **Que proposez-vous pour le respect des droits humains et de la dignité humaine de ceux et celles qui bénéficient des logements sociaux ?**
- **Comment appliquerez-vous les 9 principes du logement social si vous arrivez au pouvoir ?**
- **Faut-il uniformiser tous les « schémas » portant sur le logement social ? Comment ?**

4. Contrat Social

Constat :

- Le contrat de location de La Valette contient les conditions suivantes :
 - Une location pour une période initiale de 6.5 mois
 - Une extension de la location pour une période de 30 mois avec renouvellement annuel
 - Une location mensuelle de Rs 800, avec une augmentation de Rs 200 par mois tous les ans
 - Après 3 ans de location, une option de rachat avec un paiement mensuel de Rs 1 400, augmentant de Rs 200 par mois tous les ans jusqu'à un maximum de Rs 3 000 la 12^{ème} année
 - A partir du 7^{ème} mois, un paiement mensuel de Rs 200 pour la maintenance de la maison
 - La responsabilité pour toute perte ou dommage au contenu de la maison
 - Maintenir la maison « *in such good condition and habitability as is incumbent on a tenant* »
 - Interdiction de modifier la structure de la maison ou d'agrandir la maison ou d'ajouter des barreaux ou des « *fixtures or fittings* »
 - S'assurer que la maison, son contenu et les appareils ménagers soient propres et en bon état de fonctionnement à tout moment
 - S'assurer que le système d'évacuation des eaux usées soit en bon état de fonctionnement et de payer au propriétaire le coût de toute réparation
 - Rembourser au propriétaire le coût de la réparation ou du remplacement du contenu de la maison ou des appareils ménagers endommagés ou perdus par le locataire
 - Rendre au propriétaire à la fin du contrat le contenu de la maison et les appareils ménagers dans le même état que le locataire les a reçus, excepté pour l'usure normale
 - Les réparations seront effectuées par le propriétaire à ses frais et au jour et à l'heure qui lui conviennent après avoir donné un préavis au locataire. Le locataire n'aura pas droit à une indemnité ou une compensation ou une réduction de loyer pour tout désagrément causé par les réparations
 - La responsabilité du paiement des factures d'électricité et de l'eau, sous peine de l'annulation du contrat de location
 - L'installation du téléphone aux frais du locataire
 - L'utilisation de la maison pour des besoins résidentiels seulement et interdiction de sous location
 - Payer régulièrement les factures d'eau, d'électricité et de toutes autres dépenses

- Ne pas endommager les murs, portes, fenêtres, plafonds, contenu, appareils ménagers ou toute partie de la maison
 - Non pollution de l'espace sonore
 - Respect de l'environnement et du voisinage
 - Limitation des animaux domestiques
 - Interdiction d'héberger d'autres personnes
 - Scolarité des enfants, e.g. « *to provide our children with their basic necessities to attend schools (food, clothing, school materials)* »
 - Hygiène de vie
 - Interdiction de cérémonie religieuse.
- Le non-respect d'une seule de ces conditions peut amener au non renouvellement ou à la résiliation du contrat
 - Les caractéristiques des familles à qui ces contrats sont proposés (*Source : Etude d'Alternet*) :
 - Elles vivent depuis de longues années dans des conditions extrêmement précaires bien en dessous du seuil de pauvreté
 - La plupart des membres de ces familles n'ont jamais fait l'expérience d'une vie bénéficiant au moins du confort minimum
 - L'extrême vulnérabilité de ces familles fait d'elles des proies faciles et évidentes par rapport aux problèmes de société et souvent elles sombrent dans les fléaux contre leur gré.

Questions :

- **Ces contrats sont-ils appropriés pour les personnes auxquelles ils sont destinés ?**
- **Que proposez-vous comme alternative ?**

5. Education

Constat :

- 46 ans après l'indépendance, nous n'avons toujours pas une politique de langues définie à l'école. L'Anglais et le Français ne sont pas des langues maternelles pour la grosse majorité des enfants mais sont malgré tout enseignés comme telles. Le Kreol Morisien, langue nationale, n'est enseigné qu'en option.
- L'éducation pré-primaire est obligatoire certes mais le niveau des écoles et les programmes qu'elles proposent restent différents malgré la publication d'un curriculum national. Cela a pour conséquence que des élèves entrent à l'école primaire avec des capacités et des compétences très inégales.
- Le taux d'échec aux examens du CPE était en moyenne de 35% entre 2005 et 2011. En 2013, il est passé à 19%. Il ne faudrait pas présenter ce chiffre comme un progrès dans la capacité du système à aider les enfants en difficulté scolaire et à diminuer l'urgence de revoir le système qui conduit à l'échec.
- Cette diminution s'explique par deux mesures visant, à notre avis, à baisser de manière volontariste le taux d'échec.
- S'agit-il alors d'une baisse réelle ?
 - Le *resitting* dans un sujet où le candidat a failli. Au *resit*, il passe presque toujours. Ceci a un effet direct sur le taux de réussite.
 - En plus on encourage à fond ceux qui ne passent pas à la première tentative de partir en Prevoc. Souvent il y a des « crus », des bonnes ou des mauvaises années. Il faudrait prendre les chiffres sur plusieurs années pour qu'ils soient plus fiables.
- Les enfants entrant en Prevoc n'ont pas tous les mêmes compétences. De l'expérience de certains enseignants, il y a au Prevoc des élèves qui souffrent de problèmes médicaux qui n'ont jamais été détectés.
- Les leçons particulières sont « institutionnalisées » mais non-réglées, ce qui laisse les enfants et leurs parents, à la merci d'enseignants, parfois peu scrupuleux.
- L'éducation est gratuite mais coûte très chère en terme de leçons particulières indispensables.
- Le '9-year schooling' et 'Review of CPE' restent des effets d'annonce. Les détails de l'implémentation ne sont toujours pas définis.
- Le « *second chance programme* » débute à 15h00 tandis que les cours à l'Université de Maurice commencent à 17h00.
- Au primaire, la promotion automatique est pratiquée.
- Il n'y a pas de « *remedial classes* » pour les enfants en difficulté.
- Le système éducatif n'est pas adapté aux méthodes d'enseignement modernes. Les enfants osent à peine poser des questions, ils ont très peu, voire pas d'espace pour s'exprimer.
- Les enfants ont peu d'espace pour l'éducation physique et sportive et pour les activités créatives.

Questions :

- **A quand une politique nationale de langues ?**
- **Quel statut comptez-vous accorder au Kreol Morisien et comment comptez-vous le mettre en application ?**
- **Comment s'assurer que les enfants sortant du pré-primaire aient les compétences requises pour aborder le primaire avec confiance ?**
- **Comment comptez-vous mettre en œuvre un système scolaire qui promeut non pas la compétition mais la coopération ?**
- **Comment allez-vous procéder à l'abolition définitive du CPE ?**
- **A quand un système de suivi – type carnet scolaire – qui permet de détecter des problèmes le plus tôt possible et ainsi mieux accompagner les enfants et leurs parents ?**
- **De quelle façon comptez-vous réglementer les leçons particulières ?**
- **Que proposez-vous comme politique d'accès à l'école maternelle pour toutes les familles Mauriciennes, spécialement les plus pauvres ?**
- **Que proposez-vous pour la formation des parents ?**
- **Dans quelle mesure comptez-vous augmenter les « grants » accordés aux écoles et collèges privés de sorte qu'ils soient totalement harmonisés avec les écoles et collèges de l'Etat ?**

6. Drogue

Constat :

- La drogue est un des problèmes majeurs du pays. Les chiffres officiels font état de 15 000 drogués alors que les ONGs estiment ce nombre à plus de 19 000.
- La drogue est non seulement un obstacle à la santé publique mais aussi à la sante familiale et économique du pays à tous les niveaux. Elle touche les plus vulnérables sans épargner les autres couches de la communauté. Elle pourrait bien être responsable de nombreux cas de vols et d'autres actes répréhensibles.

Questions :

- **Que prônez-vous pour combattre le fléau de la drogue à Maurice ?**

7. Santé

Constat :

- L'aide financière de l'Etat, pour les opérations qui ne peuvent se faire à Maurice, n'est pas proportionnelle aux coûts totaux de l'opération.
- Les personnes vivant avec le VIH doivent, par manque de stocks, récupérer leurs médicaments tous les 10 jours au lieu de tous les 3 mois.

Questions :

- **Quelle est votre politique en matière de santé ?**

8. Famille

Constat :

- Avec la diminution des revenus des ménages, les femmes sont de plus en plus appelées à travailler pour assurer un deuxième revenu essentiel aux dépenses mensuelles de base du ménage telles que l'alimentation, le logement, l'électricité, l'éducation.
- L'indépendance financière des femmes est certes une bonne chose quand il s'agit d'un choix réel et non d'une obligation du ménage pour pouvoir joindre les deux bouts.
- Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour les mamans de concilier vie de travail et vie de famille ainsi que de trouver le temps nécessaire à l'éducation, aux soins, à l'affection et l'amour à donner à leurs enfants.
- Il est également de plus en plus difficile pour la famille de subvenir aux besoins des personnes âgées aussi bien d'un point de vue financier que d'un point de vue d'accompagnement et de soins à prodiguer aux aînés.
- Cela a un impact considérable sur les familles et la société tout entière laquelle est déjà en crise par rapport à la perte des valeurs quid de la transmission des valeurs, des traditions et de la richesse des relations intergénérationnelles.
- Aujourd'hui les familles se composent, se décomposent et se recomposent au gré des circonstances de la vie. Les conséquences économiques et sociales de ces décisions sont rarement considérées à l'avance et se découvrent en général plus tard.
- La misère, la pauvreté ou les conditions trop dures d'existence provoquent la désintégration de la famille et l'empêchent de jouer son rôle.
- Pour que la famille puisse pleinement jouer son rôle économique et social, il semblerait que les points suivants soient clés :
 - L'accès équitable au travail
 - L'exigence d'un juste salaire
 - L'accès à la propriété privée.
- Quelques chiffres (*Statistics Mauritius*):
- Le nombre de ménages a augmenté de 16.6% de 2000 à 2011, soit de 296 800 à 346 000.
- Le nombre moyen de personnes par ménage a diminué de 3.9 en 2000 à 3.5 en 2011.
- Le ménage typique, comprenant un couple et des enfants non mariés, constituait 60% des ménages en 2000. Il ne constituait plus que 54% des ménages en 2011
- Par ailleurs, nous constatons une augmentation des types de ménages suivants :
 - Les ménages, comprenant un parent unique et des enfants non mariés, ont augmenté de 30 800 (10.4%) en 2000 à 47 000 (13.6%) en 2011.
 - Les personnes vivant seules ont augmenté de 21 500 (6.2%) en 2000 à 30 000 (10.1%) en 2011.

- Les couples sans enfants ont augmenté de 27 000 (9,1%) en 2000 à 45 000 (13.1%) en 2011.
- Le nombre de personnes séparées et divorcées a augmenté en nombre et proportion : de 25 800 (4%) en 2000 à 39 000 (6%) en 2011.
- Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 9% en 2000 à 13% en 2011.
- Le nombre de personnes âgées devrait tripler en quarante ans pour atteindre 350 000 (24%) en 2040.

Questions :

- **Que proposez-vous pour faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles notamment en terme de :**
 - **Loi sur les normes du travail**
 - **Services d'accompagnement?**
- **Que proposez-vous en terme de politique de famille pour :**
 - **les familles monoparentales**
 - **les mères ou pères qui souhaiteraient élever leurs enfants**
 - **les personnes âgées**
 - **les orphelins / les enfants abandonnés**
 - **les femmes et les enfants victimes de violence et d'abus?**

9. Droits de l'Enfant

Constat :

- Le « *Children's Bill* » est en préparation depuis 2011.
- La section 37 de « *l'Education Act* » mentionne que « *every child* » doit avoir accès à l'école. Cette section ne s'applique pas toujours aux enfants handicapés et aux besoins éducatifs spéciaux.
- La section 11 du « *Child Protection Act* » n'est pas appliquée (l'obligation de notifier le secrétaire permanent du Ministère du cas d'un enfant battu, maltraité, abandonné ou en danger).
- L'interdiction de la violence physique ou du châtiment corporel à la maison ou dans les « *alternatives care* ») n'est pas inscrit dans la loi.
- Il n'existe pas de « *Children's Court* » avec des juges pour enfants.
- Seulement 20% du budget du Ministère de l'Égalité du Genre, du Développement de l'Enfant et du Bien-Etre de la Famille est consacré à la protection de l'enfance.
- Il y a 36 officiers dans ce Ministère.
- 10 « *Family Welfare Protection Officers* » sont dans les 6 bureaux du « *Child Development Unit* » sur le terrain.
- 1 officier qualifié doit gérer environ 1 300 cas rapportés par an.
- Le Ministère emploie 7 psychologues, ce qui n'est pas suffisant.
- Le bureau de « *l'Ombudsperson for Children* » n'emploie que 4 officiers.
- Selon le rapport de 2012/3, seulement 1 195 enfants sur un total de 354 643 enfants ont été sensibilisés sur leurs droits.
- Seulement 0.4% du budget du Ministère de l'Éducation est consacré au handicap.
- Il y a au Ministère de l'Éducation, 4 « *senior psychologists* », 14 « *educational psychologists* » et 12 « *social workers* » pour 233 162 enfants scolarisés – un ratio de 1 psychologue/assistant social pour 7 772 enfants.
- Le « *Child Protection Register* » n'a toujours pas été mis en application.

Questions :

Quelle est la politique vous proposez en matière des Droits, de l'Accompagnement et de la Protection de L'Enfant ?

10. National Empowerment Foundation (NEF) - Corporate Social Responsibility

Constat :

- Les ménages recevant moins de Rs 6 200 par mois ont droit à une allocation de Rs 750 par mois si leur enfant ne s'absente pas plus de 3 jours par mois.
- Des enfants malades sont envoyés à l'école pour ne pas perdre cette allocation.
- Les grands-parents responsables des enfants n'ont pas droit à cette allocation.
- Les parents ne sont pas toujours informés sur les allocations auxquelles ils ont droit.
- Les parents n'ont pas les moyens de se déplacer pour faire les démarches.
- Le « *National CSR Committee* » prend 2 mois pour approuver un projet.
- Les ONGs ne peuvent faire appel contre le rejet d'un projet.
- Les ONGs ne peuvent présenter leurs projets au « *National CSR Committee* ».
- Les ONGs ne reçoivent pas les raisons du rejet d'un projet.
- La réinsertion des ex-prisonniers n'est pas sur la liste des projets approuvés par le *National CSR Committee*.
- Les subsides aux ONGs n'augmentent pas avec l'inflation.
- Les ONGs ne sont pas exemptées de la TVA.
- Un « *Social Register* » n'a toujours pas été constitué

Questions :

- **Quelle politique proposez-vous en matière de *Corporate Social Responsibility* ?**
- **Dans quelle mesure amenderez-vous les « *guidelines* » du programme de CSR afin qu'il puisse financer :**
 - **Le « *capacity building* » des ONG ou d'autres organisations, la formation du personnel et la recherche ?**
 - **Le coût de l'évaluation des actions des ONG ?**
 - **Des « *non-project based programmes* », comme des centres pour la réhabilitation des drogués, pour la réinsertion des ex-prisonniers, le support psychologique des personnes vivant avec le VIH, des écoles spécialisées pour enfants handicapés, des « *emergency shelters for homeless persons* » ?**
- **Que proposez-vous en vue de reconnaître officiellement le statut des ONG et celui des travailleurs sociaux ?**

11. Equal Opportunities Commission

Constat :

- *L'Equal Opportunities Commission (« EOC ») ne peut prendre des cas où sont impliqués le Public Service Commission (« PSC »), le Judicial and Legal Service Commission (« JLSC ») et le Disciplined Forces Service Commission (« DFSC »).*
- *L'EOC ne peut donc enquêter sur des cas de discrimination dans le service public, la police, le service des pompes, la prison et le « judicial and legal service ».*
- *Le Président de l'EOC a demandé à l'Attorney General d'apporter les changements nécessaires à la Constitution pour permettre à l'EOC d'enquêter dans ces cas.*

Questions :

- **Que proposez-vous pour permettre à l'EOC d'enquêter sur tous les cas de discrimination ?**

12. Freedom of Information Act et Transparence

Constat :

- Me Geoffrey Robertson QC a recommandé un *Freedom of Information Act* à Maurice.
- La nécessité d'une telle législation à Maurice revient souvent sur le tapis, mais aucune action n'a suivi.
- Du jeudi 08 au samedi 10 août 1991, Le Mauricien a publié les avoirs de 67 parlementaires.
- Ces informations sont-elles toujours disponibles aujourd'hui ?
- L'Ile Maurice est un des très rares pays au monde où n'existe pas la télévision privée.

Questions :

- **Proposez-vous l'introduction d'un *Freedom of Information Act* ?**
- **Si oui, dans quel délai ?**
- **Pourquoi avons-nous reculé par rapport à 1991 sur la déclaration des avoirs des parlementaires ?**
- **Faut-il obliger les ministres, membres de l'Assemblée Nationale, conseiller municipaux et ruraux, hauts fonctionnaires et responsables d'institutions publiques à :**
 - **Publier chaque année à l'officiel (comme en France et aux Etats-Unis) une liste de leurs avoirs, et**
 - **Publier chaque année leur feuille d'impôts ?**
- **Favorisez-vous l'ouverture à la télévision privée, à côté de la MBC et des stations satellitaires ?**
- **Au vu des attaques répétées contre la presse, pensez-vous que ce serait une bonne chose d'amender la Constitution afin de garantir le droit des citoyens à une presse libre et sans entraves, comme aux Etats-Unis et ailleurs ?**

13. Commission Vérité et Justice

Constat :

- Le Professeur Alexander Boraine présente les conclusions des travaux de la Commission Vérité et Justice dans les termes suivants :

« Je soumetts maintenant nos recommandations qui sont le fruit d'études approfondies, menées entre 2009 et 2011 par des experts de la vie mauricienne. Si ces recommandations sont mises en pratique, des changements fondamentaux seront opérés dans la République de Maurice dont les ancêtres ont souffert des conséquences de l'esclavage et de l'engagisme et dont les descendants portent les stigmates de ces traitements inhumains. En dépit des souffrances endurées, ils ont été les piliers du développement de l'île Maurice moderne et ont grandement contribué à la prospérité économique des îles et de leurs institutions sociales. »

- Les principaux domaines touchés par les 290 recommandations du rapport sont :
 - La mémorisation de l'esclavage et de l'engagisme pour protéger l'héritage de l'histoire et de la culture mauriciennes
 - Des archives de l'immigration indienne et de l'esclavage
 - L'empowerment des Mauriciens d'origine africaine et malgache en luttant contre une société raciste et pour une vie publique plus démocratique
 - Pour une justice économique et sociale
 - Pour reconstituer la famille mauricienne, travailler à la réconciliation
 - L'éducation
 - Les cités
 - Le système de castes
 - Le village du Morne : son histoire, son héritage
 - La protection des minorités
 - L'environnement
 - Maurice île Durable
 - Pour une réforme de la politique des terres et l'institution d'un *Land Monitoring and Research Unit* et d'un *Land Division of the Supreme Court*
 - Rodrigues
 - Agalega.

Questions :

- **Que proposez-vous pour la mise en application de ces 290 recommandations ?**

14. Maurice Ile Durable (MID)

Constat :

- La stratégie MID est en panne et sa mise en oeuvre tarde à venir. Les enjeux environnementaux sont loin d'être parmi les priorités politiques. Or l'état de la biodiversité ne cesse de se dégrader à cause de l'impact de l'activité humaine et nos ressources naturelles sont en déclin, par exemple, la superficie de la forêt indigène ne fait plus que 2% du territoire mauricien.
- Le principe des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) ne fait pas partie de la vie des Mauriciens.
- Le tri des déchets et le recyclage n'intéressent pas le Gouvernement et les collectivités locales et sont laissés à des ONGs.

Questions :

- **Quelles sont les politiques que vous proposez pour assurer la bonne gestion et le renouvellement de nos ressources naturelles?**
- **Que proposez-vous pour limiter et gérer l'impact de l'activité humaine sur la nature, par exemple, l'utilisation du plastique, pesticides, etc.?**
- **Alors que le charbon est une ressource non renouvelable et très polluante, quelle alternative proposez-vous pour produire de l'électricité?**
- **Que proposez-vous au sujet du tri des déchets et le principe des 3R ?**

15. Lutte contre le Gaspillage

Constat :

- Le rapport du Directeur de l’Audit parle tous les ans de gaspillage des fonds publics.
- Ces gaspillages empêchent l’Etat d’accorder des aides sociales dignes de ce nom aux nécessiteux.
- Il n’y a eu aucune suite aux Rs 7 milliards perdus par Air Mauritius et la State Trading Corporation sur le *hedging*.

Questions :

- **Que proposez-vous pour gérer nos ressources limitées?**
- **Comment proposez-vous de gérer et situer les responsabilités au niveau**
 - **du gaspillage des fonds publics**
 - **des pertes sur le *hedging* ?**

16. Financement des Partis Politiques

Constat :

- Les Partis Politiques à Maurice échappent à toute législation et à tout contrôle étatique de leur financement, n'étant enregistrés ni comme compagnies, ni comme associations, alors qu'ils brassent des centaines de millions, surtout en période électorale
- Ils ne sont jamais inquiétés alors que le plus petit club de jeunes doit tenir des livres, soumettre des comptes, sous peine de poursuites
- Y a-t-il eu des cas où un candidat a été sanctionné pour des dépenses électorales au-dessus du seuil permis ?

Questions :

- **Comment mettre fin à cet état de choses discriminatoire, injuste et dangereux pour une démocratie qui se pervertit de plus en plus ?**
- **Etes-vous en faveur d'interdire toute contribution privée aux Partis Politiques et êtes-vous d'accord avec le financement par l'Etat des dépenses des Partis en période électorale ?**
- **La loi doit-elle faire obligation aux Partis de publier des bilans financiers audités ?**

17. Réforme Electorale

Constat :

- La formule du « *First Past The Post* » avec 3 élus par circonscription à Maurice et Rodrigues.
- Le maintien des circonscriptions de dimension inégale en terme du nombre d'électeurs.
- Un maximum de deux tiers de candidats du même sexe.
- Un seuil de qualification de 10% pour participer à l'attribution des sièges à la proportionnelle.
- 20 candidats élus à la proportionnelle pour assurer le « *party and gender fairness* » et pour « *subsume the Best Loser System* ».
- La possibilité de double candidature.
- Le choix des élus à la proportionnelle soit d'une liste bloquée par ordre de priorité, soit de deux listes dont une bloquée par ordre de priorité et la seconde en ordre alphabétique avec le choix des élus par les chefs de partis.

Questions :

- **Le choix pour la proportionnelle entre une liste bloquée et deux listes, une bloquée et une par ordre alphabétique, sera-t-il fait avant ou après les élections ?**
- **Si cela sera fait après les élections, comment et par qui ?**

18. Changement Constitutionnel

Constat :

- Des changements en profondeur à la Constitution sont actuellement débattus dans le cadre de la campagne électorale sans que les citoyens n'aient leur mot à dire dans ces grandes réformes projetées
- Election au suffrage universel et à tour unique du Président de la République et du Vice-Président sur un *ticket* unique.
- Le Président est élu pour 7 ans. L'Assemblée Nationale pour 5 ans.
- L'importance des consultations étroites entre le Président et le Premier Ministre est à la base du succès de ce partenariat au sommet de l'Etat.
- Des pouvoirs élargis du Président comme suit :
 - Dissolution de l'Assemblée Nationale.
 - La présidence des réunions du Conseil des Ministres quand le Président décidera de le faire.
 - Le Premier Ministre est tenu à accorder une considération effective à toute recommandation présidentielle pour la nomination ou la révocation d'un ministre.
 - Il sera, en collaboration avec le Premier Ministre, responsable de la politique étrangère et représentera le pays sur le plan international et dans d'autres forums.
 - Il pourra s'adresser à l'Assemblée Nationale quand il le décidera.
 - Le Commissaire de Police est choisi par la *Disciplined Forces Service Commission* après consultations avec le Président et le Premier Ministre.
 - Le Secrétaire au Cabinet et Chef du service civil sera nommé par la *Public Service Commission* après consultations avec le Président. Cette nomination se fera avec l'accord du Premier Ministre.
 - Le secrétaire financier, le secrétaire à l'intérieur, le secrétaire aux affaires étrangères, les *senior chief executives*, les secrétaires permanents ou autres *supervising officers* seront nommés par la *Public Service Commission* après consultations avec le Président et le Premier Ministre.
 - Le directeur général et le conseil d'administration de la MBC seront nommés par le Président après consultations avec le Premier Ministre.
 - Le président et les membres du *Serious Fraud Office* seront nommés par le Président après consultations avec le Premier Ministre et le leader de l'opposition.
 - Les conseils d'administration et les *chief executive officers* des institutions publiques, des corps para-étatiques et des *state-owned enterprises* seront nommés après consultations entre le Président et le Premier Ministre.

Questions :

- **Y a-t-il des éléments du partage de pouvoir entre le Président et le Premier Ministre qui n'ont pas été publiés ?**
- **Ne faudrait-il pas de larges débats publics sur ces propositions de changement et un référendum avant qu'elles n'interviennent ?**
- **Devrait-on avoir un changement constitutionnel interdisant que l'Assemblée Nationale ne siège pas pendant plus de 60 jours au maximum ?**
- **Que se passera-t-il si l'alliance PTR/MMM n'obtient pas les trois quarts des sièges ?**

19. Civisme

Constat :

- La délinquance juvénile a augmenté de plus de 500% depuis l'an 2000.
- Le vivre ensemble est menacé.
- Le respect des aînés est bafoué.
- Les forces de l'ordre font les frais du manque de respect.

Questions :

- **Faudrait-il inscrire le « *civic education* » au cursus scolaire à Maurice ?**
- **Que pensez-vous du « *Community Involvement Program* » lancé en 1997 à Singapour ?**
 - **Au primaire l'élève doit compléter 6 heures par an – un total de 60 heures lorsqu'il quitte le primaire.**
 - **Il y a aussi un programme pour les classes supérieures et le « *Community Involvement* » est comptabilisé pour le diplôme**

20. Loisirs

Constat :

- La baisse de taxes sur les appareils électroniques fait que le Mauricien se retrouve entre quatre murs pour se divertir devant ‘sa’ télé, ‘son’ dvd ou ‘son’ ordinateur. Il n’est pas demandeur d’une politique de loisirs plus élaborée, qui favorise la santé physique et psychologique ou son développement culturel.
- Les Mauriciens ont du talent.
- La culture n’est pas un luxe mais une nécessité.

Questions :

- **Que proposez-vous comme politique de loisirs ?**
- **Qu’y a-t-il dans votre programme concernant la réouverture du Plaza et du Théâtre de Port-Louis ?**
- **Quel est votre plan pour rehausser le statut de la culture et promouvoir l’intérêt pour elle au sein de la République ?**

21. Le Jeu

Constat :

- Le Loto, les cartes à gratter et les jeux de hasard et d'argent (« JHA ») prennent une dimension phénoménale et inquiétante à Maurice, alors que les Mauriciens se plaignent d'un pouvoir d'achat en baisse et d'un endettement accru des familles.
- On joue sur la psychologie des gens à travers des campagnes de publicité agressives pour faire croire qu'on peut tous gagner le gros lot. On sait pertinemment que ce n'est pas vrai.
- Vous avez une chance sur 3 838 380 de trouver les 6 bons numéros.
- La population, y compris les mineurs et les non joueurs, est exposée à une diversité de publicités qui influencent, consciemment et inconsciemment, les attitudes et les comportements. L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médical Français est d'avis que : « *La publicité massive concernant les JHA constitue à l'évidence un facteur incitatif à la consommation des jeux. Désormais toutes les catégories sociales sont concernées.* »
- Les générations actuelles grandissent dans le contexte d'une offre de jeu légalisée et sophistiquée.
 - D'ailleurs, en 2008 au Québec, malgré l'interdiction du jeu aux mineurs, 17% des jeunes du secondaire jouaient à la loterie instantanée. L'âge moyen du début de cette participation aux loteries est de 12 ans.
 - Des recherches aux Etats Unis font aussi état d'un fort taux de participation des mineurs aux jeux (entre 27% et 35%).
 - Une simple interdiction dans un contexte de publicité massive est insuffisante pour protéger les mineurs.
- Les défavorisés participent davantage aux JHA et cela maintient les inégalités sociales.
- La loterie et les JHA ne peuvent être envisagés par les joueurs comme une solution économique car le nombre de gagnants et les gains obtenus sont marginaux alors que les mises sont conséquentes, perpétuant ainsi le clivage entre riches et pauvres.
- Les JHA, au même titre que l'alcool et le tabac, créent une dépendance et sont néfastes à la santé et à la qualité de vie du joueur et de ses proches.

Questions :

- **Etes-vous d'accord avec la proposition de la Commission Justice & Paix d'instituer une étude sur le phénomène du jeu à Maurice en vue d'interdire ou d'encadrer au moyen d'une législation très sévère la publicité sur les jeux de hasard et d'argent à Maurice, comme cela a été le cas pour d'autres formes de paris, pour l'alcool et le tabac ?**
- **Que mettrez-vous en place ?**

22. Travailleurs Etrangers

Constat :

- D'après le Ministère du Travail, il y avait 39 378 travailleurs étrangers à Maurice à la fin de janvier 2014 – 27 639 hommes et 11 739 femmes.
- Ces travailleurs étrangers viennent principalement de 5 pays – Bangladesh 18 898 ; Inde 9 052 ; Chine 4 390 ; Madagascar 3 757 ; Sri Lanka 1 865.
- Le nombre d'après *Statistics Mauritius* est différent : 26 000 travailleurs étrangers en 2013.
- En 2008, 70 heures par semaine – 7 jours par semaine, réduit à 6 jours par semaine par le Gouvernement après les grèves des travailleurs Sri Lankais dans l'industrie du textile.
- En 2008, des heures supplémentaires seulement après 70 heures à \$1 l'heure
- Pas de droit d'association, ni de grève.
- Des conditions d'emploi différentes de la main d'œuvre mauricienne.
- La séparation des enfants et des mamans.
- La séparation du couple.
- L'impact sur la famille.
- Ils ont librement choisi de s'expatrier et en toute connaissance de cause.
- Ils sont souvent volontaires pour travailler des heures supplémentaires.
- Ils sauvent des emplois mauriciens.
- L'industrie/la société ne survivrait pas sans ces travailleurs étrangers.
- Ils sont mieux lotis à Maurice que chez eux.
- Les conditions d'emploi à Maurice sont meilleures que celles de nos pays concurrents.
- Le *Passport and Immigration Office* demande à 3 Malgaches de laisser leurs enfants (nés à Maurice) à Madagascar avant de revenir travailler à Maurice.
- Les travailleurs étrangers vivent souvent dans des conditions déplorables dans des bâtiments vétustes.
- Les agents recruteurs sont payés par les travailleurs et pas par les entreprises.
- Ils s'endettent pour obtenir l'emploi.

Questions :

- **Que pourrait-on faire pour que cessent toutes les formes actuelles de discrimination à leur égard ?**
- **Faut-il revoir les lois pour mieux les protéger et faut-il une loi spécifique couvrant les droits des travailleurs étrangers ?**

- **Devrait-on songer (comme au début de la colonie Maurice) à nommer un Commissaire à l'Immigration, en vue de veiller au bien-être et à la dignité des travailleurs étrangers ?**

23. Collectivités Locales

Constat :

- Les collectivités locales ont une marge de manœuvre très limitée.
- Ces pouvoirs sont concentrés au Ministère des Collectivités Locales.

Questions :

- **Que proposez-vous pour dynamiser nos municipalités, conseils de district et conseils de village ?**
- **Quelles compétences accorderez-vous aux municipalités, conseils de district et conseils de village en vue de promouvoir la démocratie locale au sein de la République ?**

24. ONGs qui font le travail du Gouvernement

Constat :

- APEIM, APRIM, ANFEN, Association Anou Grandi : quelques unes des ONGs qui font le travail du Gouvernement et qui dépendent du CSR ou de mécènes.
- Ces ONGs ne reçoivent pas ou reçoivent peu d'aide du Gouvernement.
- Ces ONGs donnent une éducation de qualité et adaptée à des centaines de Jeunes.
- Cette prise en charge veut dire que ces jeunes ne deviennent pas des enfants de rue et sont moins exposés aux maux qui rongent notre pays.
- Ces centres valorisent et développent les talents des jeunes laissés-pour-compte et donnent ainsi l'opportunité à ces jeunes de se mettre au service de notre société mauricienne.

Questions :

- **Pourquoi ces jeunes n'ont-ils pas droit à une allocation pour payer leur scolarité comme les autres jeunes Mauriciens ?**
- **Seriez-vous disposés à donner à nos jeunes accès aux facilités existant dans les institutions formelles, par exemple l'atelier de mécanique, de plomberie, ... ?**

25. Rodrigues, Agalega, Chagos et les Iles Eparses

Constat :

- Grâce aux îles éparses, la dimension des eaux territoriales mauriciennes s'élève à 2 Millions de Km² alors que le territoire terrestre est de 2 000 Km² seulement.
- Cela permet à la République de se revendiquer comme Etat Ocean avec les avantages d'un potentiel économique de grande importance.
- De plus en plus de jeunes Rodriguais, faute d'emplois disponibles, quittent leur île pour venir travailler et s'établir à Maurice, créant des problèmes humains considérables pour les familles rodriguaises
- Agalega ne bénéficie pas d'un plan de développement.
- Depuis plus de 15 ans, les budgets inscrivent une piste d'atterrissage pour cette île et le projet n'est jamais réalisé.
- Or le problème majeur de cette île, c'est l'enclavement.
- Aucun projet de développement infrastructurel ou communautaire ne peut être mené tant qu'une communication régulière n'est pas assurée. Un quai en eau profonde n'existe pas.
- Agalega est une île abandonnée, sans accompagnement social professionnel, sans projet de développement.
- Elle subit un pillage systématique de ses lagons.
- La drogue, la corruption, le trafic de poisson, la dégradation de l'environnement sont quelques-uns des problèmes qui ne sont pas pris en compte.

Questions :

- **Comment stopper cette hémorragie et aider les Rodriguais à s'épanouir dans leur propre pays, tout en procurant à Rodrigues un réservoir de talents pour l'avenir de l'île ?**
- **Ne faudrait-il pas, une fois pour toutes, un plan de rattrapage économique pour Rodrigues afin de mettre cette île au même niveau de développement que Maurice ?**
- **Quel plan avez-vous pour l'accueil des migrants rodriguais à Maurice ?**
- **Quel plan de développement avez-vous pour Agalega ?**
- **Quel plan pour les Chagos ?**
- **Comment pourrait-on mieux développer le potentiel de ces îles (tourisme, pêche, etc.) et améliorer les conditions de vie sur ces îles ?**
- **Comment mettre fin aux discriminations qui existent encore entre habitants des îles lointaines et Mauriciens ?**

26. Economie

Constat :

- Le chômage ne recule pas (8%) malgré les initiatives nouvelles.
- Les plus pauvres, qui sont souvent les moins qualifiés et les moins formés, sont les premières victimes de cette situation.
- Une augmentation conséquente des allocations sociales pour les plus nécessiteux sous-entend le ciblage, le « *means testing* ».

Questions :

- **Comment dégager des initiatives permettant de se concentrer, au plan de l'emploi, sur les très pauvres ?**
- **Faut-il réserver les allocations sociales aux plus pauvres et les supprimer au-delà d'un certain seuil de revenus ?**